Commission administrative paritaire de Catégorie A

Uni·es pour mieux vous défendre !

Du 3 au 10 décembre, nous allons choisir nos représentant·es dans les instances pour les 4 ans à venir. Nous venons devant vous avec une intersyndicale qui rassemble la majorité des syndicats implantés à la Région.

Pourquoi cette liste commune ?

Nous avons longuement réflechi, ensemble et séparément, et nous avons pris cette décision pour 2 raisons principales :

- **Nous avons vraiment très bien travaillé ensemble** sur les avancements de grade et les promotions pendant le mandat qui s'achève. Nous avons observé que si nous arrivions devant les représentant·es de la Collectivité avec des collègues défendu·es collectivement, nous étions mieux entendu·es.
- Dans le contexte de **restrictions budgétaires massives**, de menaces sur l'emploi, d'évolution forte de nos missions, nous devons agir ensemble pour défendre nos missions de service public et nos compétences.

La CAP : une instance essentielle pour la défense de nos droits

Les décisions nationales successives ont réduit les compétences de la CAP, cependant, elle demeure essentielle pour le respect de nos droits en tant qu'instance de recours à la disposition des collègues :

- Pour obtenir la révision des appréciations portées par le n+1 sur le compte-rendu de l'entretien professionnel, lorsqu'elles sont défavorables,
- Pour contester un refus de temps partiel, de télétravail, de congés pris au titre du CET...

La CAP est aussi compétente en cas de refus de titularisation, cette fois à l'initiative de la Collectivité.

Ses membres siègent en Conseil de discipline et dans les Conseils médicaux qui statuent sur les demandes des agent·es à des problématiques de santé (invalidité, accidents de service,...).

Nos engagements

- Vous accompagner et vous soutenir dans vos recours à la CAP, et si le Conseil médical est saisi de votre situation.
- Veiller au respect du droit à la défense en cas de procédure disciplinaire
- Agir pour le respect des règles statutaires garantes de l'égalité de traitement entre les agents.

Nos revendications : un meilleur déroulement de carrière

Nous évoquons ici les sujets qui concernent la gestion individuelle de nos carrières, qu'ils soient traités au sein de la CAP ou non.

- Des **ratios d'avancement de grade plus importants que les 20 à 30 % actuels** qui permettraient d'avancer régulièrement dans nos carrières.
- La **nomination effective** de chaque agent·e inscrit·e sur les listes d'aptitude de promotion interne.
- **Plus de transparence dans les "espaces d'échanges"**. Ces instances ont été créées par la Région pour nous permettre d'échanger sur les avancements de grade et les promotions malgré la suppression de cette compétence pour les CAP. Cependant, nous ne disposons pas du même niveau d'information qu'auparavant. La conséquence concrète : nous ne pouvons défendre que les collègues qui nous communiquent leurs entretiens d'évaluation. Nous considérons que nous ne pouvons pas limiter notre action à ces collègues-là. D'autres collègues ne connaissent pas les procédures, ou n'osent pas nous solliciter, ou encore ont peur d'être mal vu·es par leur hiérarchie si c'était le cas.
- La levée des **obstacles** au déroulement de carrière : l'exercice de fonctions d'encadrement doit être un critère non exclusif, placé au même niveau que la technicité, l'expérience ou l'engagement professionnel. L'accès à la « hors classe » d'attaché et d'ingénieur doit aussi être facilité.
- D**es critères et des procédures plus transparents, mieux connus et opposables** pour les avancements de grade et promotions.

Nos 28 candidats et candidates

Nous avions rassemblé près de 50 candidatures pour cette liste commune, mais nous avons dû nous limiter aux 28 réglementaires, merci aux collègues mobilisé·es pour porter cet élan à nos côtés.

Amélie Cohen-Langlais / Direction de la Communication (DirCom) - Bordeaux, **Agnès Brahim-Giry** / Pôle Education-Citoyenneté (EC) - Limoges, **Delphine Barreau** / Pôle Développement économique et environnemental (DEE) - Poitiers, **Elise Cruzel** / Pôle EC - Bordeaux, **Caroline Barthe** / Pôle Ressources - Bordeaux, **Myriam Drouet** / Pôle DEE - Limoges, **Delphine Langlade** / Pôle Europe-International (EI) - Bordeaux, **Marie Eve Tayot** / Pôle DEE - Limoges, **Damien Moncassin** / Pôle EC - Bordeaux, **Anne Gaelle Groleau** / Pôle EC - Limoges, **Omer Ozerol** / Pôle Formation-Emploi (FE) - Bordeaux, **Françoise Priou** / Pôle EI - Poitiers, **Anne-Gaëlle Guillaume** / Pôle DATAR - Bordeaux, **Pierre Desheraud** / Pôle EC - Limoges, **Nelly Ferrou Rocher** / Pôle FE - Bordeaux, **Lise Chaumond** / Pôle DEE - Bordeaux, **Alain Mallet** / Pôle EC - Poitiers, **Marie Chauvier** / DirCom - Limoges, **Sophie Capéran** / Pôle DATAR - Limoges, **Olivier Brousseau** / Pôle DEE - Limoges, **Caroline Vigier** / Pôle TIMCV - Poitiers, **Christophe Guerrinha** / Pôle TIMCV - Bordeaux, **Isabelle Siron** / Pôle DEE - Bordeaux, **Sabine Lopez** / Pôle FE - Bordeaux, **Simon Peyrard** / Pôle DATAR - Bordeaux, **Sandra Vettard** / Pôle TIMCV - Bordeaux, **Jean Dortignacq** / Pôle DEE - Bordeaux, **Christophe Nouhaud** / Pôle FE - Limoges.